



Centre de formalité des entreprises (CFE)

La CCI du Morbihan à votre service

- Un accueil dédié
- Des conseillers spécialisés
- Des formations
- Un lieu d'échange
- L'enregistrement des formalités
- Des réunions d'information
- Des données économiques
- Une documentation pratique
- Des publications périodiques

Objectifs

- Permettre aux entreprises relevant du Registre du Commerce et des Sociétés de réaliser les formalités légales relatives à :
 - la création
 - les modifications de la situation juridique
 - la cessation d'activité
- Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre des procédures pour faciliter les démarches

Nature de la prestation

- Information sur les formalités à réaliser, et le cas échéant, orientation vers un autre CFE
- Remise d'un dossier comprenant l'imprimé à remplir et les pièces à joindre
- Réception du dossier et contrôle du contenu
- Délivrance d'un récépissé
- Transmission de la formalité aux organismes concernés

Par internet site CFEnet : <http://www.cfenet.cci.fr>

Obligations

- En matière de création, les formalités sont à effectuer dans le mois qui précède la demande ou les deux semaines suivantes

Prestations associées

- Aide aux chômeurs, créateurs ou repreneurs d'entreprises (ACCRE)

Coût

- Intervention prise en charge intégralement par la CCIM

Contact : Espace CFE
Tél. : 02 97 02 40 00

